

Info-négo du 20 septembre 2017

Un retour insatisfaisant

Lors de la 8^e rencontre de négociation, le 14 septembre, le comité syndical a répondu par écrit à toutes les demandes de l'employeur, ce qui lui permet de connaître nos positions pour l'ensemble des changements qu'il propose à notre convention collective. De son côté, l'employeur n'a pas voulu faire connaître sa position par écrit et a préféré donner une réponse verbale générale et imprécise à la plupart des demandes syndicales.

Dans l'ensemble, nous avons entendu que l'employeur refuse les principaux axes de négociation de notre projet syndical. Leur position est celle d'une reconduction presque intégrale et sans amélioration de la convention actuelle.

- En raison de ressources financières supposément très limitées, l'employeur refuse notamment de réviser les clauses d'aide pédagogique, de s'attaquer à la problématique de la surcharge de travail observée dans les grands groupes, d'offrir une rémunération plus équitable et de faciliter l'accès au régime de retraite.
- L'employeur refuse de baliser les pouvoirs accordés aux directeurs et directrices d'unité, ce qui permettrait pourtant de régler certains problèmes liés à l'arbitraire patronal et à la précarité. Ainsi, l'employeur est en désaccord avec un encadrement plus transparent du processus de reconnaissance des PECC et d'attribution des cours. Il s'oppose à encadrer dans la convention le co-enseignement et tous les nouveaux types de cours et, enfin, il s'oppose à une plus grande stabilité des contrats des chargés d'enseignement.

Malgré la déception engendrée par ce refus, le comité de négociation continuera à travailler, avec votre appui, pour permettre aux chargées et chargés de cours d'obtenir un contrat respectueux de leur travail et de leur engagement envers la mission universitaire.

Le comité de négociation

Claudia Comtois
Christine Gauthier
Suzanne La Vallée
Jonathan Leblanc
Pierre-Charles Tremblay